



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2020

N° C24-09-2020-17 -Taxe de séjour - Proposition de modification de la tarification pour la catégorie « Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air »

Nombre de conseillers	En exercice	Présents	Absents représentés	Absents supplés	Total votants	Absents
Titulaires	90	67	7	5	79	11

Pour : 79	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------	-----------------	------------

Date de convocation : 18 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le 24 septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30 à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Titulaires Présents : ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARTIER Bernard, CHASSIN Julien, CHOURE Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DUPIN Jacques, DURGAND François, FOUCHE Patrice FOUCHÉ Étienne, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUÉRY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, OUVRARD Pierre, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie Claire, VIGNAULT-LALOT José, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Suppléants votants : GRANDIN Bernard, MANN Grégory, MORIN Christine, MOUNOURY Didier, SICHAULT Jean-Claude

Absents représentés : AUDE Laurent (pouvoir donné à BOURDIER Christine), BARRÉ Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), COLLET Gérard (pouvoir donné à SAINTIER Marie-Emmanuelle), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), NOUREAU Dominique (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à BAUMGARTEN Christian)

Titulaires absents excusés : BELAUD Bernard (départ à 20 h 50), NIVELLE Jean-Pierre (départ à 21 h 20)

Titulaires absents non excusés : BARILLOT Dorick, BERTON Jacques, BONNET Line, CHARPENTIER Patrick, FERRÉ Nicolas, JOUANNET Paul, PICARD Christian, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Taxe de séjour - Proposition de modification de la tarification pour la catégorie « Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs de la taxe de séjour comme décrit ci-dessous, identiques à ceux appliqués en 2020,
- DECIDE du taux de 3 % pour la catégorie « Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air » :

Catégories d'hébergement	Tarif communauté de communes appliqué en 2020	PROPOSITION application 2021	Tarif plancher	Tarif plafond
Palaces	4,00 €	idem	0.70 €	4.20 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €	idem	0.70 €	3.00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,80 €	idem	0.70 €	2.30 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,75 €	idem	0.50 €	1.50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,60 €	idem	0.30 €	0.90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, Auberges collectives	0,50 €	idem	0.20 €	0.80 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1 %	3 %	1 %	5%
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,35 €	idem	0.20 €	0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	idem	0.20 €	

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET